

Réactions syndicales à la circulaire Blanquer sur la proscription de l'écriture inclusive

citées dans le Décryptage de la circulaire

SOLIDAIRES – Éducation SUD

Circulaire Blanquer contre l'écriture inclusive : SUD appelle les personnels à ne pas la respecter

https://www.sudeducation.org/communiqués/circulaire-blanquer-contre-lecriture-inclusive-sud-appelle-les-personnels-a-ne-pas-la-respecter/?fbclid=IwAR1bOW2T9UOAzANoCX-eFBkFw1kuZJjoSB_sZ0dzp1_-D3Qjh6vDvuFd_9k

Ce communiqué a été publié le 06/05/2021

Ce jeudi 6 mai, le ministre Blanquer a fait paraître une circulaire destinée exclusivement à proscrire l'usage de l'écriture inclusive dans le cadre de l'enseignement.

Le ministère de l'Éducation nationale est incapable de garantir des conditions d'enseignement correctes durant cette crise épidémique. Les inégalités scolaires s'accroissent en raison du manque criant de personnels. Parcoursup est toujours plus une machine de tri social. Pourtant, le ministre n'a rien de plus pressé que d'interdire l'usage de l'écriture inclusive aux personnels qui s'efforcent dans leurs choix pédagogiques de rendre visibles les femmes, suivant en cela une pratique défendue depuis de nombreuses années par les féministes et des institutions comme le Haut Conseil à l'Égalité entre les hommes et les femmes. Le ministre pousse le cynisme jusqu'à prendre pour prétexte les élèves atteint-e-s de handicap, alors même que les AESH, profession féminisée à 80 %, subissent des temps partiels imposés, le refus du ministère de verser les mêmes indemnités qu'aux autres personnels, et ne peuvent obtenir de titularisation.

L'obsession de Jean-Michel Blanquer pour l'affichage de son idéologie réactionnaire va de pair avec son bilan désastreux en ce qui concerne la gestion de la crise sanitaire.

SUD éducation exige du ministre qu'il cesse d'essayer d'imposer son passéisme à la communauté éducative. SUD appelle les personnels à ne tenir aucun compte de ces instructions d'un autre temps, et à exercer comme ils le souhaitent en fonction des situations professionnelles le plein usage de leur liberté pédagogique.

UNSA Éducation

Écriture inclusive : un point c'est tout ?

<https://www.unsa-education.com/Ecriture-inclusive-un-point-c-est-tout>

Article publié le vendredi 7 mai 2021

Au Bulletin officiel est parue ce jeudi 6 mai 2021 une circulaire concernant l'interdiction de l'écriture dite « inclusive » à l'école. Les médias se sont emparés du sujet avec délectation et nous voilà rassurés (ou plutôt rassurés.es ?) : quelques jours à peine après avoir annoncé une initiative dans ce domaine, le ministre de l'Éducation a donc agi rapidement, ce qui prouve que l'on peut prendre des décisions diligemment dans notre ministère. Hélas, réduisant l'écriture « inclusive » au seul point médian, cette circulaire ne mettra pas un point final à la question de l'écriture non discriminante, qui vise à mieux prendre en compte l'égalité entre les femmes et les hommes. Plus réjouissant cependant, cette même circulaire incite fortement à utiliser la féminisation des noms des métiers et à user des richesses de la langue française pour changer les habitudes ! L'UNSA Éducation, consciente des débats sur ce sujet, a lancé il y a plusieurs mois un guide d'écriture inclusive pour aider à mieux comprendre les enjeux et à manier écriture et langage plus égalitaires.

Partons tout d'abord des éléments positifs de cette circulaire qui fait déjà beaucoup parler d'elle : cela concerne les règles de féminisation dans les actes administratifs du MENJS et dans les pratiques d'enseignement. Notre fédération se réjouit du rappel de cette règle : « l'intitulé des fonctions tenues par une femme doit être systématiquement féminisé ». Nous aurons donc systématiquement une féminisation des fonctions et métiers, ce qui est loin d'être le cas jusqu'à présent. Et pour aider tout le monde à cette féminisation, notre guide d'écriture inclusive sera un outil indispensable car il fournit des listes des noms de métiers et de fonctions au féminin.

S'appuyant ensuite sur l'Académie française (qui il y a peu refusait cette même féminisation, comme quoi tout le monde évolue sur le sujet...), la circulaire réduit l'écriture dite inclusive au seul point médian, l'interdisant dans les pratiques d'enseignement. À l'UNSA Éducation, nous sommes bien conscients et conscientes que c'est en effet un usage qui peut poser question et difficulté. Notre guide propose des reformulations, des « petits trucs » pour féminiser sans introduire trop de points médians. Nous sommes également soucieux et soucieuses de l'apprentissage de la langue française, et de la nécessaire maîtrise, sans rajouter des difficultés supplémentaires. Mais si cette circulaire peut aider à raviver les discussions présentes depuis des décennies sur la simplification de notre langue, cela peut être éventuellement bénéfique.

Mais revenons à l'essentiel : cette circulaire montre que l'on peut agir promptement au MENJS pour favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes et c'est une bonne nouvelle ! Si la féminisation des fonctions et métiers est aujourd'hui obligatoire, que mettra-t-on en place pour favoriser l'accès des femmes aux fonctions de cheffes de service, de professeures d'université, de directrices d'administration ou conseillères techniques ? Que fera-t-on pour réduire aussi rapidement les inégalités salariales entre les enseignants et les enseignantes, entre les directeurs et directrices d'école, entre les adjoints et adjointes administratives ?

La circulaire en question indique que l'action du MENJS doit s'occuper de « la formation de l'ensemble des personnels, la transmission d'une culture de l'égalité, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et une politique d'orientation en faveur d'une plus grande mixité des filières et métiers. » Nous sommes complètement d'accord avec cette affirmation : alors, agissons rapidement pour que la culture de l'égalité entre les femmes et les hommes ne se réduise pas à la présence ou non

d'un point médian, mais se voit plus concrètement par l'ajout de quelques chiffres en bas d'une fiche de paye !

FÉDÉRATION DE L'ÉDUCATION, DE LA RECHERCHE ET DE LA CULTURE (FERC-CGT)

Le Ministre de l'Éducation nationale de la Jeunesse et des Sports Jean-Michel Blanquer pour l'écriture EXclusive !

https://www.ferc-cgt.org/communique-ferc-cgt-educ-action-sneip-le-ministre-de-l-education-nationale-de?fbclid=IwAR0lBauKiR5xLY4c1uji1o3aobTK7cvTuLDZFB1xoG_Hi0ZUSHPYKv6gU88

Montreuil, le 7 mai 2021.

La Fédération de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture de la CGT et particulièrement la CGT éducatrice assurent de leur soutien toutes les militantes et tous les militants pour l'écriture inclusive. Elles regrettent que le Ministre de l'Éducation nationale de la Jeunesse et des Sports Jean-Michel Blanquer cède à la facilité dans la circulaire du 5 mai 2021 «Règles de féminisation» en proscrivant l'écriture inclusive et égalitaire. En effet les deux arguments invoqués pour refuser l'écriture inclusive sont des prétextes: aucune étude ne démontre que celle-ci soit trop complexe pour les apprentissages et la conception de la langue française comme un «trésor» intouchable n'est que l'expression d'un conservatisme réactionnaire. En véhiculant ces stéréotypes qui lui semblent relever du bon sens, le ministre cautionne les valeurs d'une société sexiste. La Fédération de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture de la CGT et particulièrement la CGT éducatrice rappellent au Ministre que l'égalité Femmes-Hommes a été déclarée grande cause du quinquennat d'Emmanuel Macron. Une mesure qui consiste à rendre à nouveau invisibles les femmes dans la langue française va à l'encontre de cet engagement. Au contraire, en soutenant le droit des femmes à exister dans la langue de toutes les Françaises, le Ministre donnerait un signal encourageant aux jeunes générations. On sait que tous les facteurs de domination dont sont victimes les femmes font système. Le Ministre, en soutenant l'écriture inclusive, c'est-à-dire, égalitaire, pourrait contribuer à combattre les discriminations dont sont victimes les femmes. Nous rappelons que le combat féministe a pour objectif permanent de mettre fin au système de domination qui alimente ce que les sociologues ont caractérisé comme «la culture du viol». De même, le Ministre Blanquer voudra bien se préoccuper d'une part de ce que les sujets d'examen ne véhiculent pas de stéréotypes sexistes comme cela a été une fois de plus le cas cette année au CAPES, et d'autre part, en garant de la langue française, de ce que les élèves puissent bénéficier de cours de Français -on sait que par rapport aux horaires de Français de 1975, c'est une année entière de cours de Français que les élèves perdent sur leur scolarité actuellement -assurés par des professeur·ses de Français titulaires. La Fédération de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture de la CGT et particulièrement la CGT éducatrice exigent donc du Ministre de l'Éducation nationale de la Jeunesse et des Sports Jean-Michel Blanquer qu'il revienne sur cette circulaire et affirme son soutien aux militant·es de l'écriture inclusive.

Montreuil, le 7 mai 2021

SNUipp-FSU

Écriture inclusive, injonction et écran de fumée

<https://www.snuipp.fr/actualites/posts/ecriture-inclusive-injonction-et-ecran-de-fumee>

Mis à jour le 07.05.21

Alors que l'école et ses personnels se débattent sans moyens pour maintenir l'école sous pandémie, le Ministre a publié cette semaine une circulaire proscrivant l'usage de l'écriture inclusive. Un choix idéologique réactionnaire qui nie la professionnalité des enseignant.es et masque mal la gestion erratique de la crise sanitaire selon la FSU qui publie un communiqué de presse.

LE COMMUNIQUÉ

Une injonction à proscrire l'écriture inclusive : En guise d'écran de fumée

En pleine crise sanitaire, le Ministre a du temps pour publier une circulaire proscrivant l'enseignement de l'écriture inclusive.

Pour la FSU, il s'agit à la fois d'une injonction inacceptable mais aussi d'une tentative de diversion des vrais problèmes que rencontre l'école.

Le langage structure la pensée. Et, pour la FSU, l'invisibilisation des femmes, y compris dans la langue est une réalité incontestable. L'écriture inclusive est une des réponses pour lutter contre cette invisibilisation. Une parmi d'autres, à améliorer mais qui a le mérite de poser des questions légitimes et participe de l'évolution vers plus d'égalité entre les femmes et les hommes. Elle ne peut être réduite au seul usage du point médian, une caricature qui traduit bien la méconnaissance du ministre de ce qu'est le langage inclusif. Pourtant le ministère avait signé en mars 2017 une convention d'engagement pour une communication publique sans stéréotype de sexe préconisée par le Haut conseil à l'égalité*.

Par ailleurs, la FSU dénonce l'instrumentalisation indigne de supposés problèmes d'apprentissage induits par l'utilisation du point médian pour des élèves porteurs de handicaps. Si son apprentissage peut faire l'objet de débat, il n'en reste pas moins que les enseignant-es sont des professionnel-les qui connaissent leurs élèves, leurs difficultés et notamment au quotidien dans l'apprentissage de la langue comme dans celui de l'égalité. Cette énième injonction est une atteinte intolérable envers leur liberté pédagogique alors que ce sont elles et eux qui tiennent depuis des mois l'école à bout de bras. Elle s'inscrit dans la droite ligne du projet d'école autoritaire conduit par le ministre depuis son arrivée rue de Grenelle.

Personne n'est dupe de cet écran de fumée alors que le ministère est bien en mal d'apporter toutes les réponses nécessaires à une école sous covid garante de la sécurité des personnels et des élèves. Par ailleurs, si le plan d'action à l'égalité professionnelle vient tout juste d'être signé, grâce à la pugnacité notamment de la FSU, sa mise en œuvre et sa déclinaison dans les académies peinent à voir le jour.

Pour la FSU, il est grand temps que le Ministre abandonne cette posture provocante et fasse son travail en assurant une école sécurisée pour toutes et tous.

De leurs côtés les enseignant-es savent ce qu'ils et elles ont à faire avec leurs élèves pour les amener sur le chemin des savoirs et de l'émancipation.

Les Lilas, le 07 mai 2021

CNT-FTE

Non le masculin ne l'emportera pas !

<http://www.cnt-f.org/fte/2021/05/17/classes-en-lutte-non-le-masculin-ne-l'emportera-pas/>

Publié le 17 mai 2021 par Fédération des Travailleurs de l'Éducation - CNT

La **sous-représentation des femmes** dans les manuels scolaires, qui concourt à leur invisibilisation et la reproduction des **stéréotypes de genre**, est dénoncée depuis nombre d'années. Plusieurs études sur les manuels d'histoire, de maths ou d'EMC ont permis de montrer, entre autre, que seulement 3,2% des personnages historiques triés sur le volet sont féminins, que les femmes ne représentent que 28% des personnages de fiction, et qu'elles n'apparaissent dans l'ensemble de ces ouvrages à visée éducative qu'à hauteur de 20%. Quant aux secteurs d'activité, les hommes sont sur-représentés dans les domaines économique ou politique (environ 85% d'hommes contre 15% de femmes), tandis que pour illustrer un personnage effectuant des tâches ménagères, on retrouve encore des personnages féminins dans 60% des cas (1).

Le ministère a-t-il alors choisi d'intervenir pour promouvoir l'égalité, et dénoncer les représentations sexistes qui perdurent ? Évidemment que non. Au contraire, Blanquer, en bon réactionnaire, préfère taire toutes les tentatives de **démasculinisation de la langue** et des idées en tentant de proscrire l'enseignement et **l'utilisation de l'écriture inclusive (2)**. Sous couvert d'un nationalisme putride, il reprend les arguments fallacieux de celles et ceux qui voudraient encore et toujours que le masculin l'emporte sur le féminin. **Une fois de plus, le ministère veut entraver notre liberté pédagogique.** Après nous avoir imposé des « évaluations nationales » à tous les niveaux pour nous forcer à bachoter dès la maternelle, il veut nous expliquer ce qu'est la langue française, tandis qu'il démontre par ses interventions qu'il méconnaît son histoire.

Et alors que ce ministère se plaît à orchestrer la confusion langagière par un usage outrancier de sigles à l'obsolescence programmée, il voudrait nous faire croire que ce serait l'illisibilité de l'écriture inclusive qui motiverait son bannissement. Pourtant, pour qui connaît *a minima* les rouages de la langue, il est évident que **la graphie et la prononciation ne sont pas systématiquement en concordance parfaite**. On imagine bien qu'au ministère personne ne dit : « euh té cé » pour « etc. ». Là où j'écris « bonjour à tou·tes », je prononce « bonjour à tous et toutes ». Une étude a par ailleurs mis en lumière que l'usage des doublons ou de leur forme abrégée avec le point médian pouvait, dans un premier temps, ralentir la lecture, mais que dès la deuxième occurrence, celle-ci redevenait tout à fait normale par effet d'habitude (3). On ne peut pas non plus rejeter l'ensemble comme le fond de la démarche, sous prétexte qu'une ou plusieurs de ces modalités, comme le point médian, ne font pas consensus. En réalité la plupart des modalités de l'écriture inclusive (accord du nom de métier avec le genre de la personne désignée, accords de proximité, double flexion et usage de termes épiciques) sont très logiques et donc simples. Et puis rien ne nous empêche dans le même temps de continuer à chercher d'autres signes typographiques plus lisibles, ou voyelles, ou syllabes qui *a fortiori*

permettraient aux personnes intersexes et agenres de ne pas être invisibilisé·es/nié·es non plus. Cependant, hypocrite comme il sait si bien se montrer, **Blanquer ose, sans le moindre complexe, se cacher derrière la défense des jeunes souffrant de troubles « dys »**. Alors qu'il œuvre, depuis son arrivée à la tête de l'Éducation Nationale, à dégrader méticuleusement la situation des élèves, comme des personnels dits A .E .S .H., chargé·e·s de les accompagner et de les soutenir tout au long de leur parcours avec, par exemple, un accueil désastreux des enfants et jeunes souffrant de handicap par, entre autres, les effectifs surchargés, des statuts et salaires misérables et précaires, une formation du personnel d'accompagnement (cf. droit à compensation) quasi inexistante, et en faisant endosser aux familles des élèves à besoin éducatif particulier le recrutement de ce même personnel. Sans compter qu'on ne peut imputer à la seule écriture inclusive certaines difficultés d'apprentissage. De fait, l'ensemble de la langue est d'une grande complexité, et chacun·e sait que **seuls les moyens humains permettent un réel accompagnement individualisé de qualité**. En outre, lorsqu'un contenu pose difficulté d'appropriation, et selon les règles en vigueur dans notre métier, il est censé appartenir au/à la pédagogue d'adapter sa pédagogie à ses élèves. Pédago quoi ? Blanquer, chanteur insidieux du « lire, écrire, compter et obéir », préfère **instrumentaliser le handicap pour mieux bâillonner !** La féminisation des noms de métiers qu'ont concédé, non sans peine, les instances les plus réactionnaires avait peut-être vocation à nous anesthésier, mais l'on ne peut s'en contenter. Et pourquoi ceux qui tempêtent contre une complexification abusive de l'écriture inclusive ne s'opposent-ils pas dans le même temps aux complexifications abusives, illogiques, et plus qu'incommodes introduites par les académicien·nes et autres pseudo-grammairien·nes, aux seules fins de distinction sociale ? Ne laissons plus ces soit-disant « immortel·les » invoquer une beauté perdue (à la manière de Pangloss, vision d'une harmonie pré-établie avec son « meilleur des mondes possibles »...) qui se limiterait à l'application de règles absurdes. Et ne les laissons pas plus appauvrir et figer une langue dans une pseudo-pureté, totalement affabulée. Laissons plutôt les prof·es, élèves, locuteurs/locutrices et les linguistes continuer à chercher, réinventer et construire une langue et une grammaire qui leur conviennent. Puisque c'est justement l'Usage, par la participation active de tou·tes, que l'on peut considérer comme une sorte d'autogestion spontanée, qui fait qu'une langue reste expressive et vivante.

De plus, les pourfendeur·ses de l'écriture inclusive semblent prétendre que la grammaire serait immuable, bien qu'**incapables de démontrer la véracité de leurs propos**. Et pour cause, puisque c'est scientifiquement et historiquement faux. Ils se limitent à faire usage de rhétorique, en brandissant citations et arguments d'autorité, pour finir par se ridiculiser en faisant référence à l'Académie française. Cette institution, créée en 1634 par Richelieu (4), instaure les bases de ce que l'on appellera plus tard « la politique linguistique ». Cette création de la monarchie absolue, qui vise à standardiser le français et à inventer une norme unique, prémices d'une « novlangue », a pourvu au fil des siècles des sièges sur des critères politiques ou militaires. Ainsi, alors que l'État trouve toujours des expert·es pour dire une chose et son contraire, le constat est flagrant : les académicien·nes ne sont ni historien·nes, ni sociologues, encore moins pédagogues, et les linguistes y sont plus que largement minoritaires. Au mieux, on pourrait les qualifier de lexicographes, dont la parole n'a aucun poids normatif. Qui plus est, cette dernière entreprise de dénigrement de l'écriture inclusive ne s'est pas contentée de masquer **la réalité des attaques masculinistes, assidues, et de longue haleine, qui ont abouti à la construction historique de ces fâcheuses règles sexistes** : ils (5) y ont activement participé ! Ainsi, il y a quatre siècles, cette fameuse Académie française s'est bel et bien rendue responsable de la suppression des noms de métiers féminins. En l'occurrence ceux, et cela ne doit rien au hasard, liés à des fonctions considérées comme prestigieuses, donc devant être réservées aux hommes (cf. « autrice », « ambassadrice » ou « doctoresse »). Loin de toute considération linguistique ou grammairienne, et au mépris des logiques qui fondaient l'usage du français de l'époque. On lui doit aussi la suppression de l'accord de proximité (à l'usage courant jusqu'alors), et **l'affirmation péremptoire de la supériorité du genre masculin, au motif éminemment politique de « la supériorité du mâle sur la femelle »** (dixit le boomer avant l'heure et grammairien N. Beauzée) (6). Déjà à cette époque, les enjeux étaient limpides : il ne s'agissait pas de « défendre la langue », mais bien de mettre en œuvre **tous les rouages possibles de la domination masculine et de l'ordre patriarcal**.

Derrière l'absurde prétendue neutralité du masculin se cache en réalité l'objectif politique de **l'invisibilisation de la place des femmes dans l'histoire et dans la langue**, portant appui à l'enracinement de rapports sociaux de genre inégalitaires. Il n'est plus à démontrer que les normes linguistiques ont un **effet performatif, contribuant à ancrer durablement des représentations genrées des rôles et activités sociales** (7) (l'infirmière et le médecin, la secrétaire et le directeur, etc.) avec des conséquences très pragmatiques sur les choix d'orientation scolaire et professionnelle des filles, dont le degré de confiance peut dépendre du caractère inclusif ou non du langage (8). Avoir recours à l'écriture inclusive, et donc à l'inéluctable démasculinisation de la langue, a pour principal objectif l'égalité. C'est donc une vocation à la fois politique, sociale et pédagogique. À nous de faire en sorte que la langue ne soit plus un outil d'infériorisation ou de division, à plus forte raison avec des règles sexistes que l'on ne peut plus admettre. Nous ne devrions pas la subir. C'est celle-ci qui devrait s'adapter aux normes plus progressistes de nos sociétés contemporaines. **À nous également de mettre tou·tes nos élèves sur un véritable pied d'égalité, quelque soit leur genre.** Il est tout bonnement impossible (et insensé) que l'on utilise le masculin pour parler à l'ensemble d'une classe composée, en partie ou en majorité, de filles.

N'oublions pas non plus qu'aujourd'hui encore, en France : une femme est violée toutes les 7 minutes, une femme est tuée par son compagnon ou son ex tous les 3 jours, 220 000 femmes sont victimes de violences chaque année, leur salaire est de 30 % inférieur à travail égal, 80 % des temps partiels sont occupés par des femmes... Cela est rendu possible par tout un tas de processus convergents, qui leur font croire dès la prime enfance qu'elles ne sont que des êtres de seconde zone. Processus parmi lesquels cette règle de circonstance, imposée à toute force et contre toute logique antérieure, impliquant (et même ayant été affirmé) qu'elles n'ont même pas suffisamment de « valeur » pour être reconnues ou nommées, dès lors qu'un homme se trouve parmi elles. Ces données ne devraient-elles pas nous faire prendre conscience qu'il y a **urgence à lutter contre le patriarcat, et à faire évoluer mœurs et esprits** ? Il serait naïf de penser que changer la langue peut changer les mentalités. L'amélioration de la langue n'est bien entendu pas plus un levier unique que suffisant, mais cette évolution n'en est pas moins indispensable. Ne pense-t-on pas aussi avec des mots ? Les sciences du langage, mais aussi des études de sociologie, de psychologie cognitive et de psychologie sociale nous permettent de ne plus ignorer que « la langue et la société ont un rapport dialectique : nous façonnons la langue, et la langue nous façonne, dans un va-et-vient perpétuel » (9). Le langage influence nos représentations mentales et ce qui n'est pas nommé peut difficilement exister. Alors empêchons que les petites filles, et toute personne subissant un état d'intersexualité, reçoivent ces coups de poing symboliques, à un âge auquel on peut difficilement contester.

Ainsi, usons également de rhétorique avec un argument d'autorité (et fort sensé !) en la parole de Roland Barthes (10): « Toute langue, puisqu'elle a pour fonction principale de décrire le monde et la société dont elle émerge, est révélatrice des pratiques et des valeurs de celle-ci [...] car elle hiérarchise, sélectionne et organise la société, dans le champ de la parole mais aussi des représentations, ayant ainsi un impact réel sur les façons de penser et d'agir. En effet, elle conditionne notre vision du monde et nous oblige à penser d'une certaine manière ».

Alors que la paresse linguistique des dominantEs tentent de freiner la volonté de façonner une langue véritablement inclusive ; pendant que d'autres se bercent de l'illusion que ces faits de langue n'ont aucune portée symbolique et pragmatique. On pourrait déjà viser un peu plus d'égalité, avec un pied de nez qui ne serait évidemment pas une fin en soi mais un moyen de démontrer par les faits. Ainsi, pourquoi ne pas se jouer de ces règles ineptes en nous amusant à employer le féminin générique et la règle du féminin qui l'emporte sur le masculin ? On peut sans difficulté imaginer qu'une telle expérimentation, que l'on pourrait envisager, par exemple, une semaine par an, autour du 8 mars, ou plus équitablement la moitié de l'année, en plus de son potentiel émancipateur, pourrait faire entrevoir aux récalcitrantEs, à quel point, finalement, ces questions-là n'ont rien d'anecdotique.

Autrement dit, quelques soient les injonctions autoritaires, réactionnaires et régressives du ministère, **nous continuerons à lutter pour une éducation antisexiste et, par conséquent, émancipatrice !**

- (1) Centre Hubertine Auclert, 2012, 2013, 2015, 2017. Observatoire des inégalités, « La place des femmes dans les manuels scolaires », 2013.
- (2) Circulaire du 05-05-2021. <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo18/MENB2114203C.htm>
- (3) P. Gygax, N. Gesto, « Féminisation et lourdeur de texte », 2007.
- (4) <https://www.academie-francaise.fr/linstitution-lhistoire/les-grandes-dates>
- (5) A l'époque, pas la moindre femme ne pouvait prétendre à l'éternité... Et depuis, tous comptes faits, 10 femmes pour 737 académiciens ont occupé les sièges, parfois fort convoités. Voilà pourquoi l'accord selon le sens s'impose, cette institution ayant péniblement atteint le taux de 1,36% de femmes en son sein sur près de 4 siècles...
- (6) É. Viennot, *Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin ! : petite histoire des résistances de la langue française*, 2014. É. Viennot, *L'Académie contre la langue française : Le dossier « féminisation »*, 2016.
- (7) M. Brauer, « Une ministre peut-il tomber enceinte ? L'impact du générique masculin sur les représentations mentales », 2008.
- (8) A. Chatard, S. Guimont, D. Martinot, « Impact de la féminisation lexicale des professions sur l'auto-efficacité des élèves : une remise en cause de l'universalisme masculin ? », 2005.
- (9) M. Candéa, L. Véron, *Le français est à nous ! Petit manuel d'émancipation linguistique*, 2019.
- (10) Leçon inaugurale au Collège de France du 7 janvier 1977.